



**RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme TRANSALP Mobilités individuelles d'élèves France-Italie

Session de septembre 2023



Principes généraux :

- création dans l'académie : 2015-2016 ;
- programme de mobilité individuelle d'élèves
- 3 semaines en période scolaire dans le pays d'accueil ;
- partenariat entre des établissements de l'académie de Lyon et :
 - du réseau «transalp» de l'USR de Milan/ Lombardie
 - + de Sicile à partir de 2023-2024

Les précédentes sessions

- 38 lycées de l'Académie de Lyon ont participé
- 265 élèves italiens et 265 français participants entre 2015 et 2020.
- En 2022-2023, après 2 ans d'arrêt en raison du COViD, 170 élèves italiens (Lombardie) et 170 élèves français (Lyon) ont participé

Conditions de participation des élèves

Futurs élèves de 1[°] ou de Tle à la rentrée 2022

- Lycées publics, lycées privés sous contrat
- Pouvoir accueillir un correspondant chez soi
- Motivation forte
- Esprit d'ouverture et envie de découvrir
- Elèves autonomes et responsables
- Niveau de langue suffisant pour pouvoir comprendre et se faire comprendre au quotidien

Principe de réciprocité

Une expérience d'immersion à un coût très modeste

Condition : pouvoir héberger un correspondant et l'intégrer dans votre vie quotidienne

Sont à la charge de la famille du participant :

- les frais de déplacement AR
- l'accueil du correspondant sur la base de la réciprocité (hébergement, lessives, nourriture à la maison et à l'extérieur /cantine, transports, sorties organisées par le lycée et la famille)

RAPPEL : L'élève s'engage à partir et à accueillir.

Principe de réciprocité => pas d'aide au financement prévue mais possibilité de demander l'aide du fond social du lycée pour les sorties organisées, etc.

Un suivi pédagogique personnalisé

- Une convention est signée entre les établissements ;
- Un contrat d'études individuel est établi avant le départ avec votre professeur référent qui précise :
 - * les objectifs de la mobilité (langue, interculturel, autonomie)
 - les cours que l'élève devra suivre (et éventuellement ceux dont il sera dispensé)
 - * les modalités d'évaluation

Objectifs de l'expérience

PRATIQUER L'ITALIEN ET DÉCOUVRIR DE L'INTÉRIEUR LA CULTURE ITALIENNE

DÉCOUVRIR UN AUTRE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE, UN AUTRE RYTHME AU QUOTIDIEN, ET D'AUTRES HABITUDES.

L'OCCASION D'OBSERVER DES DIFFÉRENCES, MAIS AUSSI DE RÉFLÉCHIR SUR TES PROPRES HABITUDES, CE QUI EST TOUJOURS ENRICHISSANT.

-DEVENIR PLUS AUTONOME

-FAIRE UNE EXPERIENCE HUMAINE

-TON CORRESPONDANT / TA CORRESPONDANTE ET TOI pourrez prendre contact pendant l'été. VOUS AUREZ DES POINTS COMMUNS MAIS PARFOIS, IL / ELLE SERA PEUT-ÊTRE DIFFÉRENT(E) DE TOI. CELA NE DOIT PAS T'INQUIÉTER, AU CONTRAIRE. CE SERA L'OCCASION D'ÉCHANGER.

-N'HÉSITE SURTOUT PAS À COMMUNIQUER AVEC TON CORRESPONDANT ET TA FAMILLE D'ACCUEIL ET À LE DIRE QUAND TU NE COMPRENDS PAS QUELQUE CHOSE. PLUS TU COMMUNIQUERAS, PLUS TU AURAS DE BEAUX SOUVENIRS DE CES SEMAINES PARTAGEES ENSEMBLE.

Calendrier

Suggestion :

- septembre 2023 : Italiens en France
- Toussaint + une semaine: Français en Italie

Possibilité de changer ces dates pour les établissements ayant déjà un partenariat, selon les préférences des deux établissements.

Possibilité aussi de faire plusieurs sessions.

Possibilité d'un échange de 4 ou 5 semaines si souhaité par les deux établissements

Le dossier de candidature contient :

Une «fiche élève» pour indiquer les conditions de vie, les goûts...et chercher un correspondant qui soit «compatible».

Un rappel du règlement et des responsabilités de chacun : les «recommandations»

Le document d' «engagement des responsables légaux» dont il faut garder une copie pour le voyage

La liste des documents administratifs que l'élève doit préparer et à avoir sur lui/elle pendant le séjour en Italie



Le certificat médical de non contre-indication

PETIT RAPPEL :
DES SOUCIS DE SANTÉ ?
UN RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER?
UN TRAITEMENT MÉDICAL ?
-?
Il faut prévenir!

Les professeurs référents (extrait des « recommandations »)

- TU AS UN **PROFESSEUR RÉFÉRENT EN FRANCE**, QUI EST GÉNÉRALEMENT TON PROFESSEUR D'ITALIEN, ET AVEC LEQUEL TU POURRAS COMMUNIQUER SI BESOIN PAR MAIL POUR LES COURS EN FRANCE. C'EST LUI QUI VA PRÉPARER TON CONTRAT D'ÉTUDES, QUI DÉFINIRA CE QU'IL ATTEND DE TOI PENDANT TON SÉJOUR, ET À TON RETOUR. IL TE FAIT CONFIANCE À CE SUJET.
- TU VAS AVOIR AUSSI UN **PROFESSEUR RÉFÉRENT EN ITALIE**, GÉNÉRALEMENT UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS, QUI TE PERMETTRA DE T'EXPRIMER DANS TA LANGUE MATERNELLE SI BESOIN, POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PRATIQUE, OU CLARIFIER UNE ÉVENTUELLE INCOMPRÉHENSION, NOTAMMENT POUR LE SUIVI DES COURS.

SI LE PROFESSEUR RÉFÉRENT PEUT T'AIDER AU NIVEAU LINGUISTIQUE ET CULTUREL, IL N'EST PAS RESPONSABLE DES ÉLÈVES.

LE PROFESSEUR RÉFÉRENT A UN RÔLE PÉDAGOGIQUE, ET C'EST À LA FAMILLE D'ACCUEIL QUE TU DOIS PARLER DE TES ÉVENTUELLES DIFFICULTÉS PERSONNELLES, SAUF SI TU AS DU MAL À LES EXPRIMER EN ITALIEN, ET QUE TU AS BESOIN D'UNE AIDE LINGUISTIQUE, N'HÉSITE PAS ALORS À SOLICITER LE PROFESSEUR RÉFÉRENT.

Lors de son séjour en Italie, l'élève doit avoir avec lui :

- 1) Carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- 2) Autorisation de sortie de territoire : redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017 ;
- 3) Attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- 4) Carte européenne d'assurance maladie ;
- 5) Certificat médical de moins de 3 semaines avant la date de départ ;
- 6) Une copie de l'engagement des responsables légaux ;
- 7) Contrat d'études à présenter au professeur référent en Italie ;
- 8) Les recommandations
- 9) Tout document exigé lié au contexte sanitaire de la COVID-19 ;